Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 42 (1995)

Heft: 1-2

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Le saviez-vous?

L'institut Demoscope publie régulièrement une statistique sur la confiance qu'accordent les Suisses à leur presse. En 1994, les réponses «quelque, peu et pas de confiance du tout» représentent respectivement 30 et 35%. D'ailleurs, et sans vouloir entrer dans les détails, la statistique montre que ces chiffres varient très peu depuis 1979. Donc, si l'on additionne simplement ces résultats, sans plus d'analyses ou de questions, on pourrait en conclure que les deux tiers des Suisses ne font pas confiance à leur presse. Etonnant, non? La publication de cette statistique est-elle

une réponse à quelques articles égrati-

gnant ou démolissant systématiquement et

régulièrement la protection civile? Ce se-

rait vraisemblablement aussi simpliste que

la démonstration faite par une addition.

En fait, la réaction a été provoquée par la

lecture d'une petite phrase relevée dans le Nouvelliste du 30.11.94, avec un sous-titre accrocheur de la rédaction, «Des lauriers pour l'armée et les chômeurs (!)», qui relatait le bilan que tirait la cellule de crise lors de la catastrophe de septembre 93 à Brigue: «... La protection civile a dû faire face à des problèmes de matériel de corps ou de troupe. La direction des opérations de la PC a en outre été lacunaire.»

Or, force est de constater que cette phrase ne reflète pas le chapitre 2.3.3 consacré à la PCi dans le rapport de la cellule de crise. En effet, celui-ci commence par des remerciements pour l'engagement de la PC communale, et toute l'aide qu'elle a apportée pendant des semaines. S'il a été question de matériel de corps et de troupe, la phrase du rapport dit bien qu'il est question d'une non-adaptation de ce matériel aux conditions réelles dans lesquelles la PCi a dû œuvrer, ce qui en d'autres termes signife que la PCi ne possède pas un matériel adéquat, ni plus, ni moins.

Ainsi, on peut lire régulièrement ce genre de phrases, incomplètes ou tronquées, qui contribuent à propager une image désuète de la PCi dans le public, avec toutes les

conséquences que cela peut avoir sur la motivation de ses membres, sur les autorités, etc. Ne parlons pas des longues tirades ésotériques du Nouveau Quotidien ou de l'Hebdo; le combat est politique. Pourtant, il devrait parfois se situer à un autre niveau que de rapporter, à titre d'exemple, le refus d'investissement d'une petite commune des Franches-Montagnes (Philippe Barraud, l'Hebdo, 10.11.94), pour se gausser d'une institution que le peuple a voulue, en titrant: «Mais à quoi sert-elle? PCi: le peuple gronde».

Si le peuple gronde, c'est peut-être aussi parce que la presse, sous prétexte d'information, pourfend systématiquement les institutions (dont elle vit d'ailleurs). A trop vouloir donner de leçons, on en oublie l'humilité. René Mathey

La commune enfin légitimée

AGPC et Foire de Genève

Pour sa douzième participation à la Foire de Genève, l'Association genevoise pour la protection civile avait concu son traditionnel stand d'information sur le thème de «l'organisation de protection civile des communes». C'est la ville de Lancy qui servait d'exemple du fonctionnement d'un organisme de PCi, organisé en fonction de la réforme 95.

RENÉ MATHEY

Lors de la conférence de presse, servant d'inauguration au stand de l'AGPC, le président Jacques-Simond Eggly, conseiller national, n'a pas manqué de relever l'importance qu'avait, à ses yeux, le fait de remettre la commune au centre des débats. Ceci d'autant plus que la réforme 95 passera obligatoirement par une remise en cause des structures communales de la PCi, de façon à donner à la population du pays la sécurité et l'aide qu'elle a d'ailleurs elle-même sollicitée par une votation populaire.

Jacques-Simond Eggly, suivant en cela la longue tradition des présidents de l'AGPC, a également réaffirmé l'importance que pouvaient avoir les actions d'information que l'association se doit de développer en direction de la population, mais aussi de conserver un œil critique envers les auto-

Un stand à la Foire de Genève constitue donc, à cet égard, un moyen privilégié de toucher un maximum de visiteurs. Malgré quelques restrictions budgétaires, un stand a pu néanmoins se réaliser et J.-S. Eggly tient à remercier le Service cantonal et la Commune de Lancy pour avoir mis des moyens et des hommes pour atteindre



Les artisans du stand (de gauche à droite): Jacques-Simond Eggly, président de l'AGPC, Pierre-André Bise, chef local Lancy, Claude Föllmi, maire de Lancy, Yves Martin, secrétaire général du Département de l'intérieur, Didier Fleck, adjoint au CL de Lancy.

cet objectif. Etaient notamment présents lors de cette conférence de presse: Madame Madeleine Bernasconi, conseillère administrative de Mevrin, Yves Martin, secrétaire général du Département de l'intérieur et de l'environnement et représentant de Claude Haegi, président du Conseil d'Etat ainsi que Marc Föllmi, maire de Lancy.

La commune de Lancy

Comme le déclare Marc Föllmi, maire de Lancy, la PCi genevoise a subi une importante restructuration qui a vu la création d'un corps de «spécialistes», mis à la disposition des autorités cantonales, alors que des «généralistes» restent à celle des communes.

Tandis que les petites communes du canton font l'objet de regroupements, la ville de Genève et les communes de Carouge, Lancy et Vernier restent, en raison de leur taille, des communes indépendantes. Pour Marc Föllmi, ce sont aussi celles où la PCi est la plus élaborée et la mieux structurée.

Lancy est à la pointe

Il est vrai qu'à Lancy, l'état-major est totalement opérationnel; il dispose de constructions et des abris nécessaires à la mise en sécurité de sa population. Pourtant, la commune a décidé d'appliquer dans son ensemble un concept de sécurité. Cette sécurité civile lancéenne existe bel et bien, puisqu'un accord réglant toutes les modalités de qui fait quoi et commande quoi a été signé en mai dans une convention. Cette convention unit les sapeurs-



Un jeune visiteur reconstitue le puzzle des groupements des communes genevoises.

pompiers, le corps des sauveteurs auxiliaires, la section des samaritains, le service de la police municipale, le service des parcs et promenades et la protection civile. C'est l'autorité communale qui chapeaute toute cette organisation.

Tout le défi de la participation de la commune de Lancy au stand de la Foire de Genève consistait dès lors à traduire tout ce dispositif complexe en aliment digestible par tout un chacun.

Un stand convivial

Rappelons tout de même en quelques mots que Lancy compte 23500 habitants. La restructuration de sa protection civile, en direction de la réforme 95 a modifié son organisation, puisqu'elle est maintenant fractionnée en quatre quartiers au lieu de cinq, tient à rappeler Pierre-André Bise, chef de la PCi lancéenne.

L'état-major, en plus de la direction avec le chef de l'OPC et ses deux adjoints, comporte quatre champs d'activités principaux: la conduite (renseignements, transmissions, protection AC); la protection (protection de la population, assistance); le sauvetage (sauvetage, sanitaire); la logistique (ravitaillement, transports, constructions et matériel). L'organisation représente un effectif de 880 personnes.

Tous ces éléments sont présentés de façon détaillée et imagée, par le biais de quatre ordinateurs. Un cinquième donne des renseignements sur la place protégée de chaque habitant de la commune.

Une zone concours a été aménagée sous la forme d'un puzzle géant, mettant en lumière le regroupement des communes genevoises par régions, que tout un chacun peut reconstituer le plus rapidement possible.

Enfin, un espace renseignement a été aménagé, avec table et chaises où toute personne intéressée peut consulter des documents ou profiter des connaissances de spécialistes de la commune. Le stand luimême représente une surface totale de 102 m².



Pierre-André Bise explique l'organisation de la commune.

1994 à Marin-Epagnier

Journée info de l'OFPC

rm. L'OFPC organise depuis plusieurs années une journée de travail à l'intention des responsables d'information des offices cantonaux et des associations de la Suisse romande.

Pour sa journée romande de travail, l'OFPC avait choisi la commune neuchâteloise de Marin-Epagnier.

L'OPC de Marin-Epagnier représenté par son CL M. Haller, accueillait les participants dans une salle de l'Espace-Perrier. La commune fait partie d'un regroupement dans lequel on retrouve outre Marin, St-Blaise, Enges, Hauterive et Thielle-

Forte de 3400 habitants, Marin-Epagnier

est divisée en 11 îlots; elle dispose de 2862 places protégées. Quant aux principaux dangers, ils sont représentés par la N5, la centrale de Mühleberg (zone 2), un important centre commercial ainsi que deux entreprises chimiques.

L'information en question

Hildebert Heinzmann, sous-directeur, a fait un rapide tour d'horizon de toutes les nouvelles ordonnances récemment approuvées par les Chambres fédérales. Même si, pour des raisons pratiques, l'OFPC a renoncé à institutionnaliser, au sein des OPC, un service spécial chargé de l'information, il recommande tout de même que cette tâche particulière soit confiée à des personnes disposant des aptitudes nécessaires.

Quant à Moritz Boschung, chef de l'infor-

mation, il a fait un tour d'horizon des actions entreprises et celles qui le seront dans l'avenir.

Parmi les nouveautés, on peut citer la participation de l'OFPC à l'organisation d'une journée protection civile dans le cadre du Comptoir Suisse, en présence du conseiller fédéral A. Koller. Un peu plus tard, les nouveaux bâtiments du centre fédéral d'instruction seront inaugurés, ce qui permettra d'ailleurs de créer les premiers cours consacrés à l'information et aux relations publiques au sein de la PCi.

Enfin, les messages clés retenus par l'OFPC pour 1995 sont:

- Le nouveau concept de la PCi s'est imposé; la PCi intervient rapidement et efficacement aussi en cas de catastrophes naturelles.
- Les membres de la PCi sont motivés, la coopération avec les autres associations fonctionne bien.
- Le nouveau matériel et le nouvel équipement font leurs preuves dans la pratique.

Dans les cantons

On a pu remarquer que les cantons ont été relativement actifs dans le domaine de l'information. Par contre, rares sont les cantons qui ont développé une propre stratégie d'information. Plus rares encore sont les cantons qui disposent d'un budget consacré à l'information.

D'ailleurs, les travaux de groupe ont bien montré que l'information dans les cantons (mais aussi dans les communes) est un souci permanent. Le plus difficile est souvent de trouver un écho positif auprès des autorités.

L'idéal, évidemment, serait que le travail d'information devienne un instrument de gestion et qu'on lui accorde non seulement des moyens, mais encore des objectifs et du personnel.



Discussion animée entre Madame Erika Rohner, Cadence conseil, Jacques Schaller, Jura, Jean Mägerli, Patrice Huguenin, Neuchâtel, J.-J. Grasset, Genève et Jacques Devanthéry.



Une journée contact à Gollion

Chaîne de sauvetage sanitaire

rm. Le team SSC Suisse (Service sanitaire coordonné) a organisé récemment une journée romande au Centre d'instruction de la PCi à Gollion. Il s'agissait de mettre l'accent sur la chaîne du sauvetage sanitaire dans les communes de petite et moyenne importance, par le biais de réunions, conférences, expositions et débats.

La journée romande organisée par le team SSC Suisse, en collaboration avec ses partenaires que sont l'Alliance suisse des samaritains, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, l'Union suisse pour la protection civile et l'Interassociation de sauvetage a réuni quelque 150 particiCe simple chiffre montre bien l'intérêt que porte chacun des participants à cette chaîne de sauvetage.

Après la présentation de la journée faite par la présidente du team SSC Dresse Johanna Haber et le coprésident romand Joseph Prontera, une série d'exposés destinés à informer chacun des buts et objectifs des différents partenaires que sont les sapeurs-pompiers, les samaritains, la Protection civile, la Santé publique et l'Interassociation de sauvetage, ont véritablement lancé la journée.

En préambule aux travaux dans les ateliers, Jean-François Cachin, cdt du Service du feu de la Ville de Lausanne a présenté les enseignements de l'accident ferroviaire de Lausanne.

Trois ateliers principaux

La structure de conduite a été mise en évidence par le détail du fonctionnement de la cellule catastrophe de la police cantonale valaisanne. Cet atelier était animé par Franz-P. Dischl et F. Escher de la section planification de la CECA valaisanne.

Un second a traité des possibilités et limites de l'engagement sanitaire et a été animé par le Dr A.-L. Hyde, médecin adjoint du Service du médecin cantonal de Genève et par Alec Guex, instructeur PCi. Le troisième s'est occupé du lancinant problème de la formation et de l'équipement. Il était placé sous l'égide de Mme Yvette Burgat, du Service cantonal vaudois PCi et Pierre-A. Bise, Cl de la Ville de Lancy.

Une répétition de Nottwil?

Les échos entendus ici et là montrent que beaucoup de similitudes sont à faire avec les conclusions tirées lors de la journée de

Il est vraisemblable que le principal enseignement a dû être l'étonnement de certains de constater que si les démarches des uns et des autres sont proches au niveau déontologique, le manque de structure de commandement donne une impression d'éloignement inversement proportionnel, si l'on peut dire.

Pourtant, le principal acquis est que ce genre de journée existe et se perpétue pour déboucher enfin sur une véritable coordination à l'échelon helvétique.

D'ailleurs, le Dr Jean Martin, médecin cantonal vaudois a relevé certaines «incohérences» du système en faisant ressortir, lors de son message de bienvenue, le fait que l'on se perd volontiers dans des discussions académiques plutôt que de collaborer «à plat». Pour lui, la mission principale demeure la pluridisciplinarité au lieu d'un alignement des connaissances.



D^r Johanna Haber, présidente du team SSC Suisse.



Martial Lambert, président de l'Union romande des Samaritains.



Dr Jean Martin, médecin cantonal vandois.

Conférence de l'AGPC

L'accident chimique de Lausanne

rm. Dans le cadre de la Foire de Genève, l'Association genevoise de PCi (AGPC) organisait une conférence débat sur l'accident chimique du 29 juin de la gare de Lausanne. Succès, puisque ce ne sont pas moins de 60 personnes, parmi lesquelles de nombreux spécialistes du Service incendie et secours genevois, des samaritains, des chefs locaux, des représentants des autorités communales, qui sont venus écouter Jean-François Cachin, cdt du Service du feu de la commune de Lausanne et le D' Henri Rollier, chef du Service de lutte contre les nuisances.

Ce qui a captivé le plus de nombreux participants, c'est la communauté de pensée du «couple Cachin-Rollier». A l'écoute de leurs exposés, on se rend très vite compte non seulement de leurs compétences professionnelles, de leur personnalité parfaitement complémentaire, mais aussi et sur-



Le D' Henri Rollier, chef du Service des nuisances, Jean-François Cachin, cdt du Service du feu de la ville de Lausanne.

tout d'une grande humilité face à un événement qui aurait pu très mal tourner. Finalement la maîtrise de tels accidents est le fait d'un peu de technique et de beaucoup d'engagement humain.

D'ailleurs les deux orateurs ne se sont pas fait faute de le rappeler en louant l'engagement permanent de toutes les forces en présence pendant cinq jours, et la disponibilité de toutes les communes environnantes et du SIS genevois en particulier.

Moments forts

Pour débuter leurs exposés J.-F. Cachin et Henri Rollier ont projeté une cassette remarquable, d'une quinzaine de minutes, qui retraçait l'ensemble de l'accident, sans aucun commentaire, les images parlant d'elles-mêmes.

Le commandant Cachin s'est attaché en-

suite à donner des informations sur le fonctionnement du plan catastrophe lausannois qui fixe de façon précise les fonctions de toutes les forces disponibles, pour chaque cas (effondrements, prise d'otages,

Dans le cas de l'accident chimique dont il est question, tous les partenaires disposaient d'un dossier qui fixait les missions de base à chacun des partenaires susceptibles d'être engagés. Jean-François Cachin a rappelé que l'on craignait depuis longtemps un accident chimique, impliquant un train, et une cellule a planché sur ce problème pendant plus d'une année (Réd.: voir aussi journal PCi Nº 9/94 page 34).

Le facteur «chance»

Le D' Henri Rollier s'est ensuite attaché à expliquer les différents dangers que représentaient les produits engagés. Le plus frappant a été de constater, comme il le dit lui-même, que la chance a souvent été au rendez-vous: «Les deux wagons en cause représentent 56 tonnes d'épichlorydrine, plus 25 tonnes représentant la tare du wagon, le poids en déplacement (faible d'ailleurs, de l'ordre de 15 km/h), ont pénétré de 1 m dans le ballast. De plus, un des wagons s'est appuyé contre un poteau électrique de la ligne de contact de deux fois 15000 volts; la chance a été le fait qu'il n'y ait pas eu de contact direct avec la ligne. A ce sujet on ne passait pas un doigt entre la structure du wagon et la ligne de contact!»

Les dangers en présence

PHOTOS: RM-INFO, PULLY

Les deux produits concernés, épichlorydrine d'une part et chlorure de thyonile sont très corrosifs et présentent des particularités à la fois différentes et complémentaires. Le premier a un point éclair à 28°, donc fort danger d'explosion, il y a ensuite transformation en acide chlorhydrique lors de la combustion. Quant au second, même s'il ne coulait pas, poursuit Henri Rollier, il fallait prendre d'autres types de précautions dans la mesure où il ne supporte pas l'eau. A son contact, il se décompose en acide chlorhydrique d'un côté et en oxyde de soufre de l'autre.

L'excès de chaleur provoqué par la température ambiante de cette époque (30° dans l'air mais un ballast à 50°) a demandé des prodiges de précautions. Chaque manœuvre demandait des heures de réalisation.

Evaluation des risques

Selon les orateurs, le plus difficile a été d'évaluer les risques avec les différents scénarios possibles. Explosions, spontanées ou non, dispersion de gaz toxiques, boule de feu ou tout autre phénomène extrêmement dommageable pour la population notamment.

Ceci explique le fait que dans un premier temps, la décision a été prise d'évacuer un maximum de population, de façon à se livrer à une réflexion plus approfondie des risques avec les spécialistes et de définir une stratégie d'intervention.

Le transvasement de l'épichlorydrine était une affaire de temps; quant au chlorure de thyonile les précautions devaient être autres. Ce qui explique la construction d'un berceau fait de 250 sacs de sable. Signalons au passage, poursuit Henri Rollier, le fait que la PCi qui a été chargée de ce travail n'a pas dû seulement trouver du sable, mais encore, celui-ci devait être sec pour ne pas provoquer de réaction chimique «désagréable», ce qui n'était pas si

Il faut relever que l'apport du SIS genevois a été déterminant, car il a pu mettre à disposition quantité de matériau de neutralisation que Lausanne ne possède pas.

Résumé des problèmes techniques

Il ne fait aucun doute qu'étant donné la nature des produits (matières corrosives et

Le verre de l'amitié (de gauche à droite): Jean Naef, vice-président AGPC, J.-F. Cachin, J.-Ch. Dédo, CL Genève, Dr H. Rollier, Didier Fleck au service...

extrêmement toxiques) en présence, il fallait un besoin élevé de protection.

Le port des tenues lourdes était donc indispensable. De plus, étant donné le caractère hautement corrosif du chlorure de thionyle il fallait disposer d'une pompe très particulière qu'ont pu fournir les chimistes de la Chemische Fabrik de Schweizerhalle. On s'est aussi aperçu, poursuit Henri Rollier, que la persistance de la mousse dont

disposent les CFF ne tient pas sur le ballast «bouillant». Par contre, celle que possède Genève tient le coup. Le pompage d'un wagon couché pose des problèmes particuliers, au point qu'au lieu de le faire en une heure il a été réalisé en neuf heures.

Les enseignements principaux

Cet accident aura apporté des enseignements très importants. Pour les orateurs, le premier est le fait que les mesures planifiées se sont montrées adaptées. Le facteur temps a été par contre sujet à de fortes variations. Il doit être multiplié souvent par un facteur 2 à 3, par le simple fait que le premier moment ce sont les événements qui ont dicté des facteurs d'intervention très courts. Une fois les dangers reconnus, sinon évalués, la méthode de commandement a été celle d'un rythme plutôt lent et réfléchi. Ceci aura permis de conserver une grande maîtrise et de ne pas laisser la fatigue prendre le dessus.

Il y a eu enfin la confirmation par la pratique que si collaboration il doit y avoir celle-ci doit être exercée le plus souvent possible. Ce partenariat est indispensable. Quant à l'ampleur des moyens, pour un accident qui n'a heureusement pas tourné à la catastrophe, elle a été considérable. Plus de mille personnes se sont relayées

Pour terminer, Henri Rollier souligne encore que la solidarité a marché dans tous les secteurs engagés. Le personnel engagé n'a jamais baissé les bras, il y a eu plusieurs personnes de la PCi qui se sont brûlé les jambes et abîmé les veux, sans rien dire; les pompiers s'évanouissaient dans leur tenue; les CFF, malgré la perte d'exploitation importante (de l'ordre de 10 millions de francs) ont toujours mis l'accent sur la sécurité; l'industrie privée a réagi immédiatement tant du côté des fabricants des produits qui ont délégué les chimistes spécialisés dans les produits concernés.

La collaboration avec les médias a aussi constitué une expérience nouvelle. Elle a joué un rôle de relais plus important que l'on n'aurait pu supposer, en expliquant réellement ce qui se passait, sans tomber dans le catastrophisme, ce qui a permis de faire comprendre la deuxième évacuation sans mesures extraordinaires.